



C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus 23
Nombre membres élus en exercice : 15

présents : 13
représentés : 01
votants : 14
absents : 01

SEANCE DU 23 JANVIER 2023 À 19H00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

Date de la convocation :
19 janvier 2023

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

PRESENTS :

Kévin SUBRENAT, Maire ;
Éric PASQUET, David VIELLE, Sandrine VILLENAVE, Jacques RAYNAL
et Mylène ROUDAUD adjoints au Maire ;
Laurence LAVEAU, Michel RATON, Philippe GIACOMETTI, Sandra
GARRIT, Alain MALTERRE, Yann VANNIER, Hanif OUBROU, conseillers
municipaux.

Et de la publication en ligne
le :

ABSENTE REPRÉSENTÉE :

Catherine LABARRERE donne procuration à Mylène ROUDAUD,

Le Maire,

ABSENT :

Franck LACOSTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Éric PASQUET

**DÉLIBÉRATION N° 010 01 2023 – CULTURE - SAISON CULTURELLE 2023 – TARIFICATION
COMPLÉMENTAIRE**

Présentation par Laurence LAVEAU.

VU la délibération du 3 octobre 2006 instituant une régie de recette au service culturel,

VU la délibération n° 039 07 2022 fixant les tarifs de la saison culturelle 2022-2023,

CONSIDÉRANT la programmation du spectacle « Un enfant d'éléphant » de la compagnie Paul Les Lubies-
Théâtre d'ombres, proposé dans le cadre du SIVOC, le jeudi 6 avril 2023 à 11h,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition tarifaire suivante :

- Tarif plein (TP) à 5 €.
- Tarif Ambésien (TA) à 5 €.
- Tarif réduit (TR) à 5 €.
- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la tarification ci-dessus détaillée de la manifestation culturelle du 6 avril 2023.
- **APPROUVE** le reversement des sommes perçues au SIVOC, après transmission d'un état détaillé.

Fait et délibéré le 23 janvier 2023
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Kévin SUBRENAT

